

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

DELIBERATION N° 9/2020

Nombre de membres

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

Du syndicat de communes

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Séance du

08 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin, à **14 heures**, les membres du comité syndical du syndicat de commune « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme ALOUCHY Michèle, M. Jean-Jacques BIGOURET

Pouvoirs :

Excusés :

Absents :

Date de convocation : 04 juin 2020

Mme Michèle ALOUCHY a été nommée secrétaire de séance

Objet : Subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020

Monsieur le Président expose au comité syndical que le projet de construction d'un centre de santé est indispensable dans un avenir proche, dans l'intérêt des populations locales et environnantes, avant qu'un désert médical ne s'installe. Le projet est estimé à 500 000 € HT

Le Président propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation De Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Il demande l'avis du comité syndical.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet de construction d'un centre de santé d'un montant de 500 000 € HT
- **Sollicite** l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation De Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au taux de 20%, soit 100 000 €.

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

- **Approuve** le plan de financement suivant :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Coût des travaux	500 000 €	
Subvention DETR - 35%		175 000 €
Subvention DSIL - 20 %		100 000 €
Subvention Région - 20 %		100 000 €
Total	500 000 €	375 000 €

Montant des travaux TTC : 600 000 €
FCTVA (taux : 16.404 %) : 98 424 €
Reste à la charge du comité (autofinancement) : 126 576 €

- **Approuve** son inscription au budget 2020
- **Autorise** le Président à signer toutes pièces à intervenir